

La Petite Tunisie

Téléphone 15-92

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

Téléphone 15-92

ABONNEMENTS :

	Un An	Six Mois
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr. — 6 fr.	
France et Algérie.....	12 » — 7 »	
Etranger.....	15 » — 8 »	

PAYABLES D'AVANCE

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédacteur en chef : Em. LACROIX

RÉDACTION et ADMINISTRATION :

MARSEILLE. — 3, Rue Chevalier-Roze, 3. — MARSEILLE
TUNIS. — 2, Rue d'Italie et Hannon. — TUNIS.

INSERTIONS :

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En écho, 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1 fr. 50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0 fr. 80 la lig. — Annonces diverses en 4^{me} page, 0 fr. 40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

Les annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, 4, rue du Beausset et dans toutes les grandes agences ; à Tunis et Marseille, aux bureaux du journal.

POMMADE MINISTÉRIELLE !

Le Prochain Balayage !

Un journal tunisois a paru s'alarmer outre mesure de ce que le *Temps* a publié un article au sujet de l'élection de la Conférence Consultative par le suffrage universel, article où il a voulu voir la main du président de la Chambre d'agriculture, qui était à Paris, comme on le sait, ces temps derniers.

Notre confrère a tort de si vite s'é-mouvoir. Il n'y a pas de quoi se faire de bile de ce que publie le journal de M. Hébrard, qui est loin d'avoir l'influence d'autrefois. Le *Temps* retarde, il n'est plus dans la note du jour, aussi ses avis sont-ils tenus pour ce qu'ils valent, c'est-à-dire zéro.

Derrière lui pourront marcher les journaux nationalistes, les seuls auxquels peut s'adresser l'ancien secrétaire de Cassagnac, les républicains que nous avons l'heur de posséder à la tête du gouvernement, de continuer jamais l'attentat inqualifiable que les réactionnaires voudraient voir perpétrer, pour se maintenir dans les positions conquises par la fourberie, l'audace ou la terreur, et d'où le suffrage universel s'apprête à les balayer comme des fétus de paille.

Personne, du reste, ne conteste que, nous autres Tunisiens, nous savons, aussi bien et mieux que personne, le *Temps* compris ce qu'il faut à la Tunisie, et s'il existe des raisons spéciales pour nous doter du suffrage universel réclamé par toutes les fractions du parti républicain !

Ces raisons existent, quoiqu'en puisse penser le *Temps*, puisque nous avons imprudemment laissé les adversaires de la République envahir les corps élus de la Régence, et prendre, en conséquence, la direction effective des affaires tunisiennes.

D'autant plus que M. Pichon, par une fausse compréhension des devoirs de la haute charge dont il est investi, et à laquelle les républicains étaient loin de s'attendre, fortifia ces positions en abandonnant une parcelle du pouvoir à ces faux républicains, qui ont fini par jeter bas les masques dont ils s'étaient affublés, le jour où ils s'est agi d'appliquer la loi sur les congrégations !

De plus, non content en maintes circonstances, de les couvrir de fleurs, M. Pichon les fit encore couvrir de décorations !

Les républicains bon teint en furent stupéfaits !

Ces temps sont heureusement changés, mais il a fallu deux longues années pour faire écarquiller les yeux de M. Pichon et l'amener à la véritable compréhension des choses.

Notre résident a fini par comprendre qu'on avait voulu l'enserrer dans un cercle vicieux, et le compromettre à tout jamais aux yeux de ses anciens compagnons de luttes.

Il s'est ressaisi.

Mieux vaut tard que jamais, et l'acte vraiment républicain auquel il adhéra, fut le remaniement et le nouveau mode d'élection de cette conférence dite consultative, qui a pu vivre dix longues années, malgré les coups terribles qui lui furent portés.

Devant immédiatement le danger que la mesure démocratique projetée allait leur faire courir, les piliers de sacristie firent des pieds et des mains pour amener le résident à rendre leur élection possible, en divisant les électeurs par catégories ; mais, reconnaissons-le à la louange de M. Pichon, ce

lui-ci se retrancha derrière un veto inflexible.

Déjà, la peur leur tenaillant les entrailles, le chef parti chercha du renfort à Paris.

Cependant, quand on a la prétention d'avoir derrière soi toute la Tunisie, une frousse aussi lamentable est inexplicable : c'est que ces deux années passées ont édifié bien des incroyables qui avaient cru aux boniments des pitres faisant autrefois sonner bien fort leur indépendance et leur dévouement au gouvernement que la France s'est librement donné !

Ceux-ci sont aujourd'hui jaugés et pesés à leur juste valeur !

Dans deux mois, le suffrage universel leur dira son mot, celui de Cambonne sûrement. C'est tout ce qu'ils méritent comme oraison finale.

LA PETITE TUNISIE.

Au moment où ce numéro paraîtra en France la Tunisie aura reçu la visite de M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, en même temps que propriétaire sialin et décorateur du leader de la réaction tunisienne.

A propos de ce voyage, nous ne pouvons que constater, sans une légitime surprise, que M. Denis Puech ne figure pas parmi les membres de la caravane parlementaire qui accompagnait le ministre de l'Agriculture.

Le rapporteur des protectorats n'était-il pas tout désigné pour faire partie, au premier rang, du cortège ministériel ?

Alors pourquoi n'y était-il pas ? Pourquoi n'a-t-il pas été invité, car sa défection ne saurait avoir d'autre motif ?

Est-ce parce que M. Puech est l'auteur du rapport sur la Régence qui n'a pas eu l'heur de plaire, dans certaines hautes sphères, à cause de sa vérité même ?

En ce cas, cette façon de satisfaire les rancunes officielles serait éœurante.

Mais, pour l'honneur des gouvernements français et tunisien, nous voulons penser que l'absence de M. Puech tient à un motif moins empreint de ridicule : il eut été puérile, sinon vilain, d'exclure le député trop franc du voyage tunisien parce qu'il n'a pas craint de dire tout haut ce que ceux qui sont au courant des affaires tunisiennes n'osaient ou ne pouvaient crier avec fruit, parce qu'il a été utile à notre protectorat, en obligeant ses administrateurs à dévier du mauvais chemin et à dire Mea culpa à la République !

NOS ÉCHOS

M. Spire, notre procureur de la République vient d'obtenir sa retraite, à laquelle il avait il y a déjà quelque temps, fait valoir ses droits.

Droits bien acquis, hâtons-nous de le dire, par plus de vingt années de bons et loyaux services.

La *Petite Tunisie* n'a jamais hésité à reconnaître hautement, même aux plus mauvais jours des avanies qu'elle a subies, l'honnêteté professionnelle de M. Spire, sa droiture et son intégrité parfaite.

Aussi, ne laisserons-nous pas l'honorable procureur aller vers le repos après lequel il aspirait, sans lui exprimer les vifs regrets que nous cause son départ prématuré.

Espérons que son successeur, M. Bourgeon, avocat-général à Poitiers, auquel nous adressons nos meilleurs souhaits de

bienvenue, saura faire tempérer ces regrets, en s'appliquant à suivre la ligne de conduite tracée par son distingué prédécesseur.

Les derniers incidents de l'hôpital de Tunis ont péniblement impressionné la population française qui espère très fort que l'employé fautif, ne sera pas conservé à son poste.

Comment, voilà un malheureux, atteint d'une maladie très grave, qui, quatre-vingt-dix fois sur cent, ne pardonne pas ; voilà un malheureux, disons-nous, qui est jeté à la porte comme un chien, parce qu'il n'a pas les moyens d'acquitter une centaine de francs !

C'est de la barbarie pure aussi, espérons-nous qu'un changement s'impose dans l'administration de l'hôpital ; la direction doit faire place à un simple receveur-économe sous les ordres d'un médecin en chef. Celui-ci ne sera jamais assez inhumain pour faire expulser un malade dans l'impossibilité de payer, en tout cas, il prendra l'avis du médecin traitant ce que ne fait jamais la direction actuelle pour traîner du maître.

Déjà, nous aurons aussi le droit de diriger un hôpital qu'un contrôle civil.

Nous enregistrons avec plaisir le projet élaboré par la commission de l'Armée à la Chambre, sur le service militaire des Algériens et des Tunisiens.

Nous nous proposons de revenir sur ce projet plus longuement dans notre prochain numéro.

Toute règle comporte des exceptions, dit un adage passé en force de vérité.

Lorsqu'il nous est arrivé d'attaquer certains groupements officiels ou non, en état de rébellion ouverte contre la République et ses principes, notre idée n'a jamais été d'englober dans nos attaques certaines personnalités faisant partie de ces groupements, sans embrasser leurs luttes coupables contre la démocratie, essayant au contraire de la défendre de leur mieux contre les visées infâmes de leurs collègues.

Tel est le cas pour la Chambre d'Agriculture, dont le fâcheux président vient de faire des quatre à Paris, où il a été envoyé par dix de ses collègues, pour tâcher d'y faire triompher d'odieuses atteintes aux mesures libérales qui vont être prises par le Résident général.

Nous n'avons jamais douté du républicanisme éprouvé de M. Paul de Beaumont qui n'a pas hésité à tenir tête à tous ses collègues, et qui a fait à la Chambre d'Agriculture, l'apologie du suffrage universel, malgré l'hostilité des autres membres.

Nul doute qu'au jour prochain les électeurs ne lui sachent gré de son intervention en faveur du libéralisme, et ne lui témoignent leur satisfaction, comme nous la lui témoignons nous-même.

Nous avons appris avec un réel chagrin la mort de Mme Etienne, mère de notre ami M. Eugène Etienne, le sympathique député d'Oran, vice-président de la Chambre, qui habitait Marseille.

Nous prions notre ami de croire à la vive part que nous avons prise à son chagrin.

L'Association syndicale des journalistes coloniaux, dont le siège social est transféré, 10, boulevard Montmartre, vient de procéder à la nomination de son bureau pour 1904. Ont été élus : président, M. Louis Gastine ; vice-présidents, MM. E. Jung, Ch. Rivière, Dubuc, E. Génin ; secrétaire général, M. Bidot-Mailard ; trésorier, M. G. Sauvat ; bibliothécaire, M. L. Pasquier.

Ce n'est pas pour flatter les directeurs du Casino Municipal, ce genre ne convient pas à notre journal, mais nous sommes bien obligés de convenir que MM. Blanchard et Rigaut cherchent tous les moyens possibles et imaginables pour faire de notre ville sinon une rivale de Monaco, ce qui serait outrepassant de leur part, car cela est matériellement im-

possible, mais une ville d'hivernage tenant un rang très honorable parmi les similaires.

Evidemment, ils ont un intérêt primordial, majeur, à voir affluer vers nos rivages, la foule des oisifs argentés, mais en agissant de la sorte ne travaillent-ils pas pour la prospérité commune ?

Hier, ils demandaient aux commerçants d'appuyer une proposition qu'ils avaient soumise au Conseil municipal et pour laquelle ils s'inscrivaient pour une somme de dix mille francs, de créer des courses avec des prix permettant aux propriétaires d'écuries de France d'envoyer quelques chevaux prendre part à cette réunion. Nous trouvons même que la somme globale de trente-cinq mille francs indiquée par MM. Blanchard et Rigaut est tout à fait insuffisante. Nous voudrions voir sinon comme à Vichy et Nice un prix de cent mille francs, tout au moins un prix de cinquante mille francs. Les demi-mesures n'ont jamais rien valu et un prix de quinze mille francs ne répondrait pas, croyons-nous, à l'attente qu'en espèrent les auteurs de la proposition. Sachons faire un sacrifice et si la cagnote du Casino donne bien, MM. Blanchard et Rigaut pourront faire un sacrifice plus important.

Parmi les décorations supplémentaires dans le ruban violet que nous publions d'autre part nous relevons plus particulièrement les noms de nos confrères Camille Ferdy, le distingué rédacteur du *Petit Provençal* et Balisong, du *Soleil du Midi*, promus officiers de l'Instruction publique ; Bourguignon, du *Radical*, nommé officier d'Académie. Nous leur adressons nos félicitations.

Nous apprenons avec plaisir que la maison Portelli et fils, de Sfax, représentée à Marseille par M. Portelli, l'aimable administrateur délégué de la *Compagnie franco-Tunisienne*, vient d'être choisie par une grande maison de Cardiff pour la représenter sur la place de Marseille.

Un premier vapeur vient d'apporter 1.600 tonnes de charbon pour être livré au commerce.

M. Mougeot, ministre de l'Agriculture, qui décora le président de la Chambre d'Agriculture, est de passage en Tunisie où il est allé inaugurer le concours agricole et oléicole de Sfax. La présence de M. Mougeot à Tunis n'a donné lieu à aucune manifestation républicaine.

Le représentant à Tunis d'une compagnie de coupons-réclame, un israélite, vient d'être arrêté et incarcéré.

Il est prévenu d'abus de confiance envers la maison dont il était l'agent.

Des premières constatations, il résulterait que les détournements opérés par le peu scrupuleux agent dépasseraient une huitaine de mille francs.

Le trou à la lune est d'importance.

M. Régis Petit, le sympathique président de la *Chorale*, de Tunis vient d'être promu officier d'Académie.

Nous félicitons M. Régis Petit de cette distinction : il a mérité le ruban violet par de longues années de probité commerciale, et par son zèle en tant que président de la *Chorale*, qu'il a conduite aux quatre coins de France et d'Algérie.

On nous a demandé si messieurs les commerçants ont l'intention de continuer la récolte des lauriers en organisant un bal qui ne pourra le céder en rien à ses devanciers.

Nous avons répondu affirmativement pour eux, donc nous espérons que les organisateurs des bals précédents ne voudront pas laisser protester notre parole.

Loi relative à la réhabilitation des faillis que nous avons publiée dans notre précédent numéro n'a pas encore été promulguée en Tunisie.

Qu'attend-on pour le faire ?

Il s'agit naturellement de la réhabilitation de nos compatriotes et non de cette catégorie de faillis particulière à la Tunisie qui s'enrichit à chaque nouvelle faillite.

M. Pichon s'est rendu samedi dernier en automobile à Sfax pour assister à l'arrivée de M. Mougeot, ministre de l'Agriculture qui est arrivé par la voie de mer à bord du *Casabianca*, mis à sa disposition par M. le contre-amiral Aubert.

M. Poincaré, ancien ministre est actuellement à Alger où il est allé soutenir devant la Cour d'Alger les intérêts de l'ex-compagnie belge des tramways contre la municipalité de Tunis.

Pourvu que nous n'ayons pas encore à payer cette casse !

Dans un récent mouvement judiciaire, nous relevons le nom de M. Zeis, ancien juge-suppléant à Tunis, puis juge d'instruction à Louviers, qui est nommé juge à Epinal.

Ce magistrat marche à grand peine sur les traces de son père.

On a annoncé que la Compagnie Nantaise de navigation, adjudicataire des services postaux de la Corse, qui doit mettre en marche ses paquebots le 1^{er} mars prochain, aurait l'intention de créer un service entre la Corse et la Tunisie.

Nous sommes autorisés à donner un démenti catégorique à cette nouvelle. Il n'est jamais entré dans les vues de la nouvelle compagnie d'organiser un service aussi aléatoire sans subventions des pays intéressés.

Flots de rubans et grêle de rosettes. Officier du Mérite Agricole : M. Roy, secrétaire général du Gouvernement Tunisien.

Parmi la dernière promotion de chevalier du Mérite Agricole, nous relevons : MM. de Fages de Latour, directeur des Travaux publics ; Sbrana, vétérinaire municipal à Tunis ; Gallépe, contrôleur civil de Bizerte ; Noël, commis principal à la Conservation Foncière, etc.

Au tour du Nichan Ifikhar à officiers, M. Raymond, agent de la Cie Franco-Tunisienne ; Charles Fath, prote de l'Imprimerie Rapide ; Boyoud Célestin, négociant ; Henri Rhaine, sous directeur des Magasins Orosdi-Back, etc., etc.

Chevaliers : MM. Mathieu et Gazel, membres exécutants de la *Chorale*.

A tous, nos félicitations.

KALAA-DJERDA

Dans certains milieux, évidemment très mal informés, on insinue que M. Pichon aurait fortement travaillé S. A. le bey pour lui faire signer le fameux *amr* du 19 novembre concernant les phosphates de Kalaa-Djerda. C'est très mal connaître M. Pichon qui est incapable d'un pareil agissement surtout pour favoriser les intérêts d'un adversaire politique aussi résolu du ministère Combes qu'est le directeur du *Promeneur*.

Ce serait de l'aberration mentale de sa part.

Aussi, avant de se livrer à des conjectures, il faudrait savoir ce que dit exactement cet *amr* aussi invisible que le contrat Bellot, que les arbitres, nommés pour trancher le différend Bellot-Targe eurent toutes les peines du monde à se faire remettre.

En substance, il prévoit, dit-on, l'échange, si tant est toutefois que les dévolutaires voudront bien y consentir ; mais comme Kalaa-Djerda est bien habous, et par conséquent inaliénable, et que d'autre part les dévolutaires ne sont pas d'humeur à troquer des millions pour une centaine de mille francs.

Il s'ensuit que les richesses recélées dans les flancs de Kalaa-Djerda ne sont pas encore en route pour l'Italie.

L'ours n'est pas encore tué.

Portrait en Pied

Baron d'Anthoïard de Waservas

Un des derniers représentants de la noblesse de vieille souche, bien que la Révolution française et les préceptes républicains aient aboli la particule et l'usage des titres ;

Ses aïeux prirent, me dit-on, part aux croisades ;

Raffermit cette réputation ancestrale par une belle tenue au siège des Légations par les diables jaunes ;

Consolida cette réputation chevaleresque, en se portraicturant dans son « Héros de Pékin », dont les innombrables éditions s'enlèvent encore avec une tortueuse rapidité ;

Cherche à en imposer par un abord flegmatique de diplomate ou d'englishman, à votre choix, manières étudiées, bien que fraîches, très fraîches ;

Mise soignée de clubman ; doit s'ennuyer résidentiellement à Tunis, qu'il quitte fort souvent pour le climat de France ;

Compte en ses relations des amitiés précieuses à plus d'un titre : travailla ferme à établir l'influence à la cour tunisienne d'un hobereau aujourd'hui déca-dent, par affinités nobiliaires sans doute ; la noblesse du sire en question est malheureusement plus récente que la sienne ;

Protecteur-né des ducs, marquis et vidames. Eut le déplaisir d'avoir au nombre de ses protégés un imprudent écervelé, qui gémit à l'heure qu'il est dans une cellule de Fresne sur le danger d'officier à une messe noire, et de sacrifier à Phébé la blonde ;

Ne doit pas jubiler de se voir enlever par d'impudents mariannistes (adorateurs de Marianne), la tutelle de M. Pichon, jadis inféodé aux mariannistes ; signe particulier : exerce qu'on accole à son premier nom celui de Wasservas, qui est le sien pourtant, à cause de son petit air teuton.

Pour ressemblance garantie.

Armand SOURIRE.

M. Combes s'est taillé, vendredi un beau succès avec l'interpellation Corard des Essards, relative à l'expulsion du francard Delsor.

Mais c'est surtout cette vieille ganache de Ribot qui est sortie la plus maltraitée.

On ne se souvient peut-être plus qu'en 1896, M. Millet et notre directeur furent mandés à Paris au ministère des finances, par M. Ribot qui était en même temps président du Conseil et ministre des finances, au sujet d'une accusation portée contre M. Millet.

Celui-ci, qui avait été appelé le premier, avait reconnu les faits. M. Ribot nous remercia et nous promit de donner une sanction à l'affaire.

Les jours, les mois passèrent et le ministre Ribot fut culbuté sans que Millet fût jeté à la porte de la résidence. Il fallut attendre que son protecteur Hano-teaux fût lui-même balayé du quai d'Orsay pour que la colonie obtienne enfin satisfaction.

M. Ribot était bien malade, mais M. Combes a fini, vendredi, de l'achever en lui portant un coup dont il ne se relèvera plus.

Bravo, M. Combes !

Pommade Ministérielle

Le voyage de M. Mougeot en Tunisie a donné lieu à quelques discours de la part du ministre et de notre résident général, M. Pichon.

Le ministre de la République a dépassé la mesure en faisant un vif éloge de M. Hugon, le directeur de l'Agriculture et du commerce, dont il a rappelé la large part prise par ce fonctionnaire au développement de la colonisation !!

C'est précisément le grief que l'on reproche à M. Hugon.

Comment ! M. Mougeot se déclare satisfait du développement de la colonisation française en Tunisie, alors qu'il arrive péniblement deux cents colons en 1903, moins que cela en 1902 !

Ou M. Mougeot a été mal renseigné, ou il a distribué l'éloge sans mesurer la portée de ses paroles. Si le ministre trouve que le développement de la colonisation française est insuffisant pour contrebalancer les milliers de Siciliens qui viennent faire souche en Tunisie, c'est que vraiment il n'est pas difficile ; mais peut-être que M. Mougeot ne fait plus aucune différence entre les Français et les Italiens.

« Les critiques, a ajouté le ministre de l'Agriculture, ont cessé et chacun rend, actuellement justice à sa compétence, à sa ténacité et à son labeur. »

C'est un peu exagéré, mais dans la chaleur des banquets cela est presque permis.

Si les critiques ont cessé, cela ne tient qu'à une chose, c'est que les adversaires de M. Hugon ont été priés de le laisser tranquille et se le sont tenus pour dit pour mille et une raisons qu'il serait trop long d'établir en un seul article.

M. Hugon ne fait ni mieux ni plus mal qu'autrefois ; ses fiches, comme celles de la police, sont religieusement classées et le cas échéant, sorties des tiroirs pour de mauvaises besognes, lorsqu'il s'agit d'un adversaire. N'insistons pas.

M. Pichon, lui, a visé plus haut et plus loin que M. Mougeot. Son discours était

une réponse directe au rapport de M. Puech et aux républicains jusqu'alors mécontents de la voie dans laquelle s'était engagée le résident général. Après avoir passé la pommade obligatoire sur la tête de M. Mougeot, il a remercié les parlementaires qui accompagnaient le ministre de l'Agriculture.

« Rien de plus utile, a-t-il ajouté, que les voyages que les représentants de la France font dans la Régence.

« Ces voyages permettent d'éviter ou de dissiper bien des erreurs, des partis-pris ou des malentendus. Ils permettent au gouvernement du protectorat, de ne rien laisser subsister de la légende singulière le représentant comme une sorte de contrefaçon orientale de l'absolutisme et de l'autocratie. Ils permettent d'établir que le gouvernement local ne sacrifie jamais à l'on ne sait quelles préoccupations de silence et d'oppression qui aboutiraient vite à une opposition irréconciliable des droits de la pensée libre et des intérêts de la civilisation.

« Nos visiteurs n'auront pas de peine à se convaincre que cette terre d'Afrique est à l'abri des divisions politiques irréconciliables et de la politique irrémédiable qui compromettrait nos efforts et réduiraient le respect profond de la République et de ses lois.

« En apprenant à connaître la colonie française de Tunisie, les compatriotes que nous recevons se rendront facilement compte de l'honnêteté, du labeur, du patriotisme et de l'intelligence avec lesquels nous travaillons à constituer en Tunisie une Nouvelle France, et à développer le patriotisme de l'Ancienne. »

Ces paroles, dites aujourd'hui, peuvent être accueillies sans protestation de notre part, mais il n'en aurait pas été de même, il y a quelques mois ; aussi nous les accueillons avec plaisir parce qu'elles marquent le revirement complet de M. Pichon.

THÉMIS FANTASISTE

Chacun a lu, dans les colonnes d'un quotidien tunisien, la lettre d'un colon de Fernana, M. Lebègue, qui se plaint amèrement de la désinvolture avec laquelle la justice avait procédé à son égard, dans une affaire récente.

Des Arabes pénètrent nuitamment dans les écuries de notre compatriote, lui tuent et blessent une jument et un bœuf, poussés par un tenace désir de vengeance au sujet d'une vètille.

Le colon dépose une plainte ; six jours après seulement, le juge de paix commence à s'en inquiéter en faisant un simulacre d'enquête.

Les choses traînent en longueur, et trois mois après, ces jours-ci, il fut avisé qu'aucune suite n'avait été donnée à sa plainte.

L'histoire est courte, mais combien éloquent !

— Comment, s'exclame le colon marié à quoi sert donc la justice, si elle s'amuse à encourager journellement, par de tels procédés, les Arabes des campagnes à faire aux colons français toutes sortes de misères, tout en étant sûrs de l'impunité.

Nous croyions en avoir terminé avec l'ère d'arabophilie à outrance inaugurée par M. Millet, eh ! bien, non !

Le cas de M. Lebègue n'est pas un cas isolé, une exception ; toutes les victimes, soit futilité des méfaits, soit apathie de leur part, ne donnent pas à leurs doléances une publicité, pourtant nécessaire, pour réveiller de leur torpeur les directeurs de notre justice.

Dans le cas qui nous occupe, soyez certain que les malfaiteurs arabes dont a à se plaindre M. Lebègue, voyant dans l'impéritie de la justice comme une approbation tacite de leur rapine, redoubleront d'audace et d'effronterie, au détriment de notre compatriote.

Et la justice, qu'on en soit persuadé, ne bougera que le jour où, poussant l'impudence jusqu'à ses dernières limites, ils s'en prendront à la vie même du colon.

Cela s'est vu, qu'on ne nous taxe pas d'une exagération qui n'est pas de circonstance.

A tout cela, il n'y a qu'un remède : se départir d'une magnanimité déplacée envers ces pauvres arabes, et faire sentir à ces tords agneaux, pourtant sanguinaires lorsqu'ils s'y mettent, le poids du glaive de Thémis, et leur faire payer cher leurs moindres atteintes aux biens et à la sécurité d'autrui.

A. S.

LA CHAMBRE ANÉMIÉE !

De Profundis clamavit Domine ! Les cloches de l'impopularité sonnent le glas des corps élus de la Régence !

Ce fut, il y a quelques jours, une piteuse Conférence Consultative, dont les séances traînèrent, au milieu de l'apathie générale, sans aboutir à rien de fameux.

C'est aujourd'hui le tour de la Chambre de Commerce, qui agonise aux affaires du Trépas.

Pauvre Chambre de Commerce ! Où sont les beaux jours d'antan ?

Elle se meurt, elle est morte, pourrait-on écrire. Si elle n'est pas morte, on pourrait autant dire que c'est chose faite : on y tient encore séances, mais quelles séances ! On se croirait à la Chambre des députés de la bonne cité de Troja-la-Saharienne.

Sur les quatorze membres qui devraient normalement siéger, c'est à peine si le quorum est atteint et permet d'ouvrir les séances.

Et encore ! Sur les six élus qui se font tirailler les cheveux pour venir discuter les intérêts de leurs mandataires, il y en a la moitié, sinon plus, qui siègent irrégulièrement, contre toute légalité, puisqu'ils ne font plus partie de la Chambre de Commerce depuis le 31 décembre, date de l'expiration de leur mandat.

Passé encore s'ils peuvent compter que leurs électeurs réitéreraient la confiance qu'ils avaient placée en eux, aux prochaines élections. Mais cette hypothèse est chimérique, car, aujourd'hui, les yeux sont enfin dessillés, et les électeurs savent à quoi s'en tenir sur le zèle de la plupart de leurs élus, et leur conduite est, d'ores et déjà, toute tracée envers ces bizarres élus, dont l'assiduité aux séances semble être le moindre de leurs soucis.

JUDICIUS.

ÉTRENNES TUNISIENNES

Voici le complément de la liste des étrennes dont la magnanime Tunisie a fait cette année ample distribution. Tous ceux qui le méritaient n'ont pas été favorisés ; mais aujourd'hui c'est Pierre, demain ce sera Paul.

A l'année prochaine, le tour des autres, alors !

M. ATTIA JOSEPH. — Un jeu de Petits Chevaux gagnant à tout coup, en souvenir de ceux dont il fit doter Tunis, et qui, eux ne gagnent pas à tout coup.

M. HENRI TRIDON. — Un fleuret à double usage, pouvant servir de stylographe.

M. GEORGES CANDAS. — Un manuel du parfait cheminot indépendant.

M. MOTTU, banquier. — A Motu, pro prio », fantaisie cinématographique, enluminée et histortée sur parchemin, par l'illustre Bobèche, de l'Académie de Montmartre.

M. Le GENERAL ROUX. — Une collection de soldats de plomb, grandeur nature, articulés.

M. BLANCHARD. — « Les mille et une façons d'attirer les touristes, » par M.

Lyngénien contenant une foule de trucs inédits pour retenir les oiseaux de passage.

Armand SOURIRE.

THÉMIS FANTASISTE

Chacun a lu, dans les colonnes d'un quotidien tunisien, la lettre d'un colon de Fernana, M. Lebègue, qui se plaint amèrement de la désinvolture avec laquelle la justice avait procédé à son égard, dans une affaire récente.

Des Arabes pénètrent nuitamment dans les écuries de notre compatriote, lui tuent et blessent une jument et un bœuf, poussés par un tenace désir de vengeance au sujet d'une vètille.

Le colon dépose une plainte ; six jours après seulement, le juge de paix commence à s'en inquiéter en faisant un simulacre d'enquête.

Les choses traînent en longueur, et trois mois après, ces jours-ci, il fut avisé qu'aucune suite n'avait été donnée à sa plainte.

L'histoire est courte, mais combien éloquent !

— Comment, s'exclame le colon marié à quoi sert donc la justice, si elle s'amuse à encourager journellement, par de tels procédés, les Arabes des campagnes à faire aux colons français toutes sortes de misères, tout en étant sûrs de l'impunité.

Nous croyions en avoir terminé avec l'ère d'arabophilie à outrance inaugurée par M. Millet, eh ! bien, non !

Le cas de M. Lebègue n'est pas un cas isolé, une exception ; toutes les victimes, soit futilité des méfaits, soit apathie de leur part, ne donnent pas à leurs doléances une publicité, pourtant nécessaire, pour réveiller de leur torpeur les directeurs de notre justice.

Dans le cas qui nous occupe, soyez certain que les malfaiteurs arabes dont a à se plaindre M. Lebègue, voyant dans l'impéritie de la justice comme une approbation tacite de leur rapine, redoubleront d'audace et d'effronterie, au détriment de notre compatriote.

Et la justice, qu'on en soit persuadé, ne bougera que le jour où, poussant l'impudence jusqu'à ses dernières limites, ils s'en prendront à la vie même du colon.

Cela s'est vu, qu'on ne nous taxe pas d'une exagération qui n'est pas de circonstance.

A tout cela, il n'y a qu'un remède : se départir d'une magnanimité déplacée envers ces pauvres arabes, et faire sentir à ces tords agneaux, pourtant sanguinaires lorsqu'ils s'y mettent, le poids du glaive de Thémis, et leur faire payer cher leurs moindres atteintes aux biens et à la sécurité d'autrui.

A. S.

CONSEILLERS ÉLUS

Une des mesures dont nous exprimons notre vive satisfaction, et dont le revirement heureux et inattendu de M. Pichon permet d'entrevoir l'exécution prochaine, est la nomination des conseillers municipaux par le suffrage universel.

Car, un des travers qui différencient la Tunisie du pays protecteur est, encore à l'heure qu'il est, le choix des municipalités par l'autorité gouvernementale, laquelle, souvent sans aucun souci des intérêts des cités, nommait les édiles, au petit bonheur, sans discernement des qualités nécessaires à leurs fonctions.

Ce qui fait que, c'est le cas pour Tunis, ces conseillers compensent cruellement la gratuité de leurs fonctions, par une incompétence déplorable dans la gestion des intérêts sacrés de leurs administrés.

Nous ne referons pas l'énumération de ce que Tunis et les autres villes de la Régence ont eu à souffrir de cet état de choses ; en dehors de l'insuffisance des édiles nommés par arrêté, il faut aussi attribuer leur incapacité à leur quiétude au sujet de la stabilité de leurs situations.

Ah ! s'ils étaient élus, s'ils avaient à compter avec des mandats, ce serait un autre air de flûte ; ils s'appliqueraient de leur mieux à servir d'une façon impeccable les villes qu'ils administreraient.

Aussi, pénétrés de cette vérité, nous n'avons jamais cessé de réclamer à cor et à cri l'élection des conseillers municipaux par tous les citoyens, ou, au pis aller, la seule élection des conseillers français par la population française, en laissant au gouvernement tunisien le soin de nommer les conseillers indigènes.

Nous nous réjouissons de voir qu'on

commence aujourd'hui à abonder dans notre sens, et espérons que le projet dont on parle depuis quelque temps, sera sous peu la réalité tant désirée.

Ce sera à l'occasion d'un bon point de plus à décerner à M. Pichon, qui commence, depuis quelque temps, à en mériter, et à bon titre.

J.

Vœu d'un Vieux Journaliste

Wien, 15 décembre 1903.

Monsieur et cher Confrère,

Ce n'est vraiment pas une de ces phrases qui marquent une modestie de contrebande, si je vous dis, que je n'ose qu'avec beaucoup d'hésitation affronter la publicité avec mon français malheureusement trop défectueux : d'autant plus que je ne connais pas encore votre Bulletin, ni l'esprit dans lequel il sera dirigé. Mais comme je veux satisfaire votre demande, je vous prie, Monsieur et cher confrère, de présenter aux confrères d'abord toutes mes excuses et d'accepter ma sincérité et ma bonne volonté pour le fait.

Vous me connaissez, cher monsieur Berger, d'assez longue date, pour savoir qu'une école dure de la vie a fait naître en moi le désir le plus ardent de voir réaliser un jour ce rêve d'une organisation du journalisme du monde entier, ce rêve d'une confraternisation réelle — *sit venia verbo* — de la presse sur le terrain neutre et solide de notre profession.

Sûrement je ne demande pas d'uniformer la manière de penser et d'écrire, je ne demande aucun sacrifice de l'individualisme ; je ne demande pas la diminution ou l'oubli de l'amour ardent de la patrie, du viril combat pour les idées chères et adoptées. Oh ! non. Ce que je désire, c'est que les journalistes ne s'entredéchirent plus, qu'ils emploient au contraire toujours les armes les plus nobles, des raisons victorieuses et que, s'ils sont forcés à se combattre, ce soit avec les sentiments de l'estime et non pas du mépris mutuel. Se mettre au service d'une cause, d'un parti, d'une idée, rien n'est plus naturel et plus propre aux journalistes.

Mais que cela ne se fasse pas au détriment de la vérité, cette sainte, hélas trop souvent reniée ; que cela ne se fasse jamais avec des armes trempées dans le venin de la calomnie et de la diffamation ; en un mot, que le combat soit mené avec ces atténuations humaines et nécessaires, qui, même dans une guerre entre nations, ne perdent pas leur droit. Que le journaliste soit un guerrier courageux et loyal, un homme de la confiance publique et pas un spadassin, qui dégrade par son manque de tact moral sa profession et se rend méprisable même aux yeux de ceux qui l'exploitent à leur propre avantage.

Je fais appel aux journalistes du monde entier et surtout à ceux que la destinée a favorisés de ce souvenir de toutes les souffrances et de toutes les peines que supportent patiemment les déshérités parmi nous, qui nous sont nécessaires et qui sont nos confrères, auxquels nous devons d'autant plus

toutes les peines sans les joies de l'existence du journaliste heureux. C'est le cœur, la bonté, l'âme généreuse, qui doivent internationaliser plus que le font fatalement par la voie mécanique le télégraphe et le téléphone.

Tel est le vœu d'un vieux journaliste, qui, au déclin de sa vie, espère toujours voir encore les journalistes du globe se réunir en une grande armée littéraire, qui connaît sa force et qui justement pour cela et respectée et entourée de l'estime et de la confiance de tous.

Guillaume SINGER.

Président du Bureau Central des Associations de presse, directeur du « Neues Wiener Tagblatt » de Vienne (Autriche).

SUR LE VIF !

Nous passions, par hasard, lundi sur le coup de midi, du côté de la Joliette, lorsque nous vîmes déboucher devant l'embarcadere des Transatlantiques, un homme pâle, défait, sur la figure duquel se devinait un chagrin immense.

Nous le suivîmes en plaignant le pauvre hère obligé, dans un état pareil, de faire un voyage aussi pénible qu'une traversée en mer par ces temps peu folichons.

Notre curiosité native nous poussa à demander au maître d'hôtel, le nom du passager. Nous fûmes bien vite mis au courant sur l'identité du personnage, celui-ci n'ayant

eu garde d'indiquer ses titres et qualités en prenant son ticket...

Un peu plus tard, un haut fonctionnaire du département des Bouches-du-Rhône, qui a résidé autrefois en Tunisie, venu pour jeter une lettre dans la boîte du bateau, dut subir les congratulations et les salamalecks du passager décomposé.

Puis, la conversation roula sur la Tunisie et il fut souvent question de MM. Combes, Pelletan, Delcassé et Pichon.

Bienôt un flot de sang monta aux joues du partant, nous craignîmes un événement tragique, et le haut fonctionnaire ayant compris qu'il était le point de mire de la foule, donna une vigoureuse poignée de main et prit lestement le large, cependant que la cloche sonnait son dernier coup et que le capitaine lançait dans l'air un vigoureux coup de sifflet pour commencer la manœuvre de départ.

Si, par hasard, quelqu'un peut nous donner des nouvelles du passager, nous lui en saurons un gré infini.

MASTUVU.

SUR LA COTE D'AZUR

NICE

Casino Municipal. — Le Casino Municipal, qui est le rendez-vous préféré de la colonie étrangère par les five o'clock de 5 à 7 heures, nous a conviés, cette semaine, à quelques représentations de grand gala comme il en faut, d'ailleurs, pendant la semaine des courses. M. Carvalho, l'habile directeur artistique, a eu une très bonne inspiration en montant *Les Contes d'Hoffman*. L'opéra fantastique d'Offenbach a été interprété par les meilleurs artistes que sont : M. Thomas Salgnac, Miles Landouzy, Ketten, M. La Taste, etc... C'est dire que le succès en a été considérable et nous pouvons prédire à cet ouvrage une longue carrière au Casino Municipal.

La troupe d'opérette est, actuellement, complétée par la délicieuse divette Mlle Mariette Sully, que nous avons revue avec le plus grand plaisir dans *La Poupee*, *Miss Hélyett* a été jouée par elle avec le charme quelle apporte dans tous ses rôles.

Prochainement : les *Petites Michu*, les *Pêcheurs de perles*. Enfin, au commencement de février, *Edipe-Roi* et *Hamlet*, avec Mounet-Sully.

Théâtre de l'Opéra. — Ainsi que nous l'avions annoncé, la « Duse » a fait ses adieux au public nîçois dans la *Secunda Nocturne*, comédie dramatique, fort habilement charpentée, où la grande comédienne déploya toutes les ressources de son art merveilleux. Aussi, nombreux ont été les applaudissements, les rappels, les acclamations.

On nous annonce pour cette semaine : *Aida*, avec Mlle Lacombe, de la Monnaie ; *Cendrillon* et la *Bohème*, de Puccini, avec la remarquable artiste Mlle Guiraudon, de l'Opéra-Comique. On voit que M. Saugy ne néglige rien pour satisfaire les plus difficiles et pour faire de chaque représentation une véritable manifestation d'art.

— La saison commence à battre son plein à Nice, et dans quelques jours les hôtels refuseront du monde : la haute société étrangère se répand dans tous les restaurants de premier ordre, qui sont nombreux, et réclame le champagne Binet Dry Elite 1893, dont la cuvée est célèbre et sans rivale.

MENTON

Les Comités de Menton ont définitivement arrêté leur programme :

Voici le programme des fêtes :

Mercredi, 27 janvier : matinée dansante ;

Mardi, 9 février : bataille de fleurs ;

Jeudi, 11 février : arrivée de Carnaval ;

Vendredi, 12 février : premier corso carnavalesque avec confetti en papier. Corso de nuit, moccoletti, veglione ;

Dimanche, 14 février : deuxième corso carnavalesque avec confetti en plâtre ;

Mardi, 16 février : troisième corso carnavalesque avec confetti en papier, feux d'artifices, veglione ;

Du 22 au 27 février : tournoi international de lawn-tennis, championnat de la Riviera ;

En mars, au Stand de Pigna : grand concours international de tir ;

Mercredi, 2 mars : matinée dansante ;

Mardi, 8 mars : bataille de fleurs ;

Mercredi, 9 mars : bal de charité ;

Dimanche et lundi 3 et 4 avril : festival de la Madone ;

Mardi, 5 avril : fête de nuit, lanternes parade ;

Mercredi, 13 à dimanche 17 avril : régates internationales.

CANNES

Le prince Serge-Galitzine est parti se rendant à Varsovie. Il sera de retour à Cannes dans quelques jours.

— Dans divers hôtels et villas :

Mme la comtesse de Saint-Seim, à l'hôtel Bristol ;

Major général Cécil Lewta et Mme, Mlle Ritter, M. et Mme Comberanose, colonel Yale, M. et Mrs Henry Johnstone, M. Adrien Prachloff, Mme Gardiner, M. et Mme d'Ollier, M. H. Marmottan de Lubervac, M. Herm.

— Sir Howard Vincent quittera notre ville vers la fin du mois, se rendant à Londres, pour prendre part aux travaux du parlement anglais.

— La vicomtesse de Tillancourt vient de quitter Paris pour Cannes, où elle passera l'hiver.

— Le comte de Périgny est notre hôte depuis hier, ainsi que M. Charles Dubouché.

CHARCUTERIE DE STRASBOURG

et de Bologne

3, Rue d'Italie, 3. - TUNIS

Charcuterie Fine. - Cervelas. -

Saucisses Fumées. - Salaisons. -

Expéditions à l'Intérieur

VILLEFRANCHE

On affirme que le combat naval fleuri de Villefranche sera, cette année, particulièrement brillant. Le Syndicat d'Initiative, dans sa dernière réunion, a fixé la date au 9 février.

M. Pelletan, ministre de la marine, a promis d'y assister et en a accepté le patronage d'honneur.

Le Syndicat, désirant affecter le produit de la fête à des œuvres de bienfaisance, sur les conseils de M. le ministre de la marine et de M. l'amiral Gourdon, commandant l'escadre de la Méditerranée, a placé en tête de ces œuvres la Maison du marin et du soldat.

MONTE-CARLO

Ce soir, 27 janvier, à 8 h. 1/2, *Ma Cousine*, comédie en 3 actes, par M. H. Meilhac avec la distribution suivante :

Riquette, Mme Réjane; Berlandet, Mme Daynes-Grassot; Baronne d'Arnay-la-Hutte, Mme Suzanne Demay; Mme Champcourtier, Mme Barral; Rosalie, Mme Joret. Baron d'Arnay-la-Hutte, M. G. Dubosc; Champcourtier, M. Nèhès; Gaston, M. Lu guet.

M. d'Hendricourt, arrivé dans la principauté, est descendu à l'hôtel de Paris.

La fête de charité organisée comme chaque année par le Comité de bienfaisance de la Colonie française, avec le généreux concours de l'Administration de la Société des Bains de Mer, vient d'être fixée au jeudi 18 février prochain. Elle comprendra une représentation de gala, au cours de laquelle sera créé l'opéra inédit de Saint-Saëns, *Hélène et Paris*, puis une tombola dont le gros sera un canot-automobile d'une valeur de 5.500 francs, enfin un grand bal qui terminera joyeusement cette soirée de fête à laquelle un pareil programme assure d'avance le plus éclatant succès.

Chronique Locale

Marseillaise et Tunisienne

Gare au Danger !

L'incendie du Théâtre Iroquois, de Chicago, et l'hécatombe humaine qui s'en est ensuivie, remettent sur le tapis de l'actualité la question des risques et dangers des salles de spectacles mal aménagés.

Du nombre est le théâtre municipal de Tunis.

C'est entendu, puisque mille fois rabâché, c'est une véritable bonbonnière, un joyau, tout ce que l'on voudra.

C'est petit, coquet, mais combien peu y a-t-on prévu la possibilité d'un incendie ?

Le feu est un de ces *impedimenta* auxquels il est le plus malaisé de pallier, il peut se déclarer inopinément, malgré toutes les mesures prises pour l'éviter.

Toutes les précautions, des décors ignifuges, des rideaux d'amiante et de fer, n'empêcheront jamais les assistances d'être incendiées, asphyxiées ou écrasées par la brutalité du *chacun pour soi dans le danger*.

Que sera-ce donc lorsque aucune précaution n'est prise, lorsque tout est fait de façon rudementaire.

Et ce ne sont pas les inspections qui manquent à notre théâtre municipal. Signalons-en quelques-uns :

D'abord, le nombre trop restreint des dégagements : deux petites portes au rez-de-chaussée, *idem* aux galeries. C'est insuffisant à telles enseignes que pour vider la salle en temps ordinaires, il faut au moins un grand quart d'heure : Qu'on se figure l'horrible crémentation qui résulterait de cette pénurie d'ouvertures, au cas d'un sinistre qu'on ne saurait trop prévoir.

Ensuite, les fauteuils n'ont pas d'allée médiane, comme partout ailleurs, et l'espace entre une rangée et l'autre est si restreint, que les genoux des spectateurs se heurtent aux dossiers des sièges qui leur font face.

Nous n'oserons pas des rideaux et décors qui ne sont pas même ignifuges, et qui en un clin d'œil peuvent flamber.

Nous avons signalé les dangers ; il n'est qu'urgent d'y parer.

A. S.

Exposition Internationale d'Alimentation, d'Hygiène et Coloniale

Une Exposition Internationale d'Alimentation, d'Hygiène et Coloniale (Matières, produits et matériel), aura lieu, cette année du 8 au 19 avril inclus, à Paris (Jardin des Tuileries) sous le haut patronage de M. le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

Cette exposition est la seule pouvant prendre le titre officiel d'Exposition Internationale d'Alimentation, d'Hygiène et Coloniale.

Créée dans un but de solidarité, afin de stimuler, d'activer la production, de vulgariser le plus possible tous les procédés de fabrication, elle aura, au point de vue industriel et commercial, une importance exceptionnelle, et le monde des fabricants et des négociants y sera représenté plus largement sans doute que partout ailleurs.

Sa situation merveilleuse au jardin des Tuileries, la date de l'ouverture au commencement de la belle saison lui assurent d'ores et déjà le succès le plus grand. Aucune autre exposition ne saurait, au surplus, offrir aux producteurs, industriels et négociants une occasion plus sûre et plus avantageuse de faire connaître et apprécier les mérites de leurs produits, les innovations introduites dans le matériel et les perfectionnements dans l'outillage, pour tout ce qui se rattache à l'alimentation et à l'hygiène.

Le Comité d'organisation a l'espoir que son appel sera entendu et que les Producteurs, les Industriels et les Négociants de l'Algérie et de la Tunisie tiendront à l'honneur de se joindre à tous ceux qui, dans les arts, le commerce et l'industrie, veulent, par leurs efforts, maintenir la place prépondérante que la France a su conquérir dans le monde entier.

Pour tous renseignements utiles, s'adresser à M. Victor Arnaldi, rue de Carthage, 2, à Constantine, correspondant-délégué pour l'Algérie et la Tunisie.

NOUVELLE A LA MAIN

Propos Sahariens :

Un familier du monarque de Troie le sermonne... affectueusement :

— Voyons, mon doux sire, votre conduite fait la risée de tous : assez de faire le Jacques : faites le beau, dis !

M. le docteur Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien, de Tunis, spécialiste pour les maladies des oreilles, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, 2.

Traitement spécial des végétations adénoïdes — Intubation dans la diphtérie.

Français, père de famille, ancien employé de chemin de fer, demande travail comptabilité, écritures ou autres. S'adresser au bureau du journal.

Chaussures de Chasse, brodequins cou-su main et tout cuir depuis 9 fr. 50, guêtres molletières. Maison E. Faure et Cie, 14, rue d'Italie.

Appartements et Magasins à Louer

Dans les immeubles dépendant de la succession Ab. Grégo, rue Hannon, numéros 1 et 2, rue d'Italie, avenue de France, rue d'Italie, 22.

S'adresser à l'administrateur de la succession, M. Joseph Guttières, 4, avenue de France.

La "Petite Tunisie" est en vente :

A Marseille, dans tous les kiosques et librairies, ainsi qu'aux bibliothèques de la gare Saint-Charles.

A Paris, chez M. Gauthier, 10 boulevard des Capucines et à la gare de Lyon et dans tous les kiosques des boulevards des Capucines, Montmartre et des Italiens.

A Vichy, chez M. Giroux-Berne. Bouille et Ajast, dépositaires de jour-

naux, ainsi qu'à la bibliothèque de la gare.

A Brides-les-Bains, chez M. Ducloux, libraire, parc de l'établissement.

A Genève, à l'Agence générale de journaux, 7, boulevard du Théâtre.

A Uriage, chez M. Xavier Dravet, libraire.

Au Mont-Dore, chez M. Acharme, librairie Moderne, en face de l'établissement.

A Luchon, chez M. Dourtan, libraire, allée des Bains, 24.

A La Bourboule chez, Mme Paul Cy-tère, libraire.

Aux bibliothèques des gares de : Lyon, Vichy, Aix-les-Bains, Toulon, Nice, Monte-Carlo, Monaco et Cannes. A Avignon. — Valence. — Grenoble. — Mâcon. — Dijon. — Laroche. — Tarascon. — Nîmes. — Montpellier. — Cette. — Genève.

PHARMACIE du TUNISIA-PALACE

Avenue de Carthage. - TUNIS

Paul LUCIANI

Pharmacien de 1ère Classe

La pharmacie est ouverte la nuit comme le jour

Téléphone 265!

Maison DESPÉROUX

FONDÉE EN 1888

El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba

FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre

PLATRE

« Pierre à bâtir et pierre de taille »

Briqueterie de premier ordre

Briques plates et creuses.

Pavés et dalles.

Pour les commandes s'adresser :

12, Avenue de Carthage, et à son usine, à El Afrane, banlieue de Tunis

VIN, EAU-DE-VIE

DU

DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET

23, Rue d'Italie, 23. - TUNIS

Liqueurs de Marque. Livraison à Domicile

ÉCURIE CHANTILLY

Rue de Norvège (derrière le Marché)

Pierre MASSON, propriétaire

Pension, Location au Mois et à la journée

VENTES & ACHATS de Voitures et Chevaux

Leçons d'Équitation. - Dressage

BOXES POUR CHEVAUX DE COURSE

CABANON à vendre à Saint-Germain, 3 pièces, cuisine

véranda, avec 3000 mètres de terrain planté d'arbres fruitiers

vigne, écurie, remise, poulailler pigeonier, dépendances, etc.

Prix modérés. — Facilités de paiement

S'adresser au bureau du Journal.

Entreprise de Menuiserie et Charpente

MAISON FONDÉE EN 1882

Albert ACQUILINA

Avenue de Londres prolongée

(Près la Compagnie Française des Tramways)

TUNIS

Meubles de tous styles

Travaux d'art. — Usine à vapeur. — Scierie mécanique. — Travail soigné

GRAND RESTAURANT DU CHIANTI

A. SALVARELLI

Etablissement de 1er Ordre. — Service à la Carte

ENGLISH SPOKEN. — MAN SPRICHT DEUTSCH

VINS DE CARTHAGE

AUTHENTIQUE

CLOS SAINT-AUGUSTIN (LA MARSA)

S'ADRESSER CHEZ LE

QUINQUINA VINCENT, près de la Gare Française, TUNIS

N.-B. — Ces vins ne sont pas de contrefaçon

TERRAIN

Appartenant à M. DJILANI MARCHAND

Situé à Saint-Germain-les-Bains

entre la Gare et le terrain de M. PIAUJARD

A Vendre

avec facilité de paiement. Situation splendide pour villégiature.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Amédée Querci, 6, rue de Suède. — TUNIS.

TONNELLERIE AFRICAINE

RÉPARATION et FABRICATION

de Foudres, Cuves, Demi-Muids, Bordelaises et Barils en tous Genres

Prix Modérés défiant toute concurrence loyale

G. SAVALLI

11, Avenue de Carthage, 11

- TUNIS -

AU BRÉGAILLON TUNISIEN

RESTAURANT A LA CARTE

62, Avenue Jules Ferry, 62

Spécialité de Coquillages

Pâtés et Galantines sur commande

Champagne DUPUY-DUTEMPS

SOCIÉTÉ DES BRASSERIES FRANÇAISES

Brasserie Nationale de St-Etienne

Fournisseur de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits des express européens de la Compagnie des Grands-Hôtels.

Louis GARENNE

Bizerte

Seul concessionnaire pour la Tunisie,

Tripoli et Malte

Entrepôt de Bizerte : rue de Barcelone

Hôtel de l' Arsenal

M. MACHINE, propriétaire (Ferryville)

Téléphone n° 9

On y trouve le Bottin et l'Annuaire de la Tunisie.

Omnibus à la gare de Tindja

BUREAU POSTAL PRIVÉ OFFICIEL

Pour Marseille et la Région

9, Rue Beauvau, 9 (à l'entresol)

Cette création d'une utilité publique incontestable, basée sur un fonctionnement parfait, ne peut être que très appréciée par la population marseillaise qui y aura recours, ainsi que Messieurs les Négociants fréquentant la Bourse.

Les nombreux voyageurs, touristes, navigateurs et artistes qui nous visitent chaque jour y trouveront aussi de nombreux avantages.

Salle de correspondance. — Dépôt de petits colis.

Monts-de-Piété Tunisiens

Autorisés par décrets beylicaux

des 13 Août 1879

et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

Adolphe GUERRIERA et S. MESSA fils

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

AGENTS GÉNÉRAUX de la Société Française des Plâtriers de Tunis OHAR et Cie, de la Société Française des Chaux et Ciments du Bou-Kornine BELLINO et Cie (Hammam-Lif), de la Société des Ciments Portland et Vibonnais, PELLOUS Père, Fils et Cie (Grenoble).

Représentation-Commission

Téléphone 205

TUNIS. - 15, Rue de la Grèce. - TUNIS

MANUFACTURE D'AVIRONS

Louis Durbec

Joseph DURBEC

Successeur

Rue des Martégaies, 37 (quartier St-Jean)

MARSEILLE

Manches pour gaffes. — Foines. —

Harpons et Pelles. — Pelles pour bou-

langers. — Barres de toutes dimen-

sions. — Barres de cabestans Am-

spects. — Mâts de Pavillons. — Spatu-

les. — Ecouvillons. — Escopes à main. —

Escopes à manche.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar saponiné Le Beuf*, son admission dans les hôpitaux de la Ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. ; les 6 flacons 10 fr., dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NEE.

OMEGA

Montre de précision

Or, Argent, Acier, Nickel

Paris 1889

Hors concours, Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

Grand Prix

Grand Assortiment

de bijouterie joaille-

rie, bijoux arabes. Dé-

corations et insignes

français et étrangers.

Choix complet d'Orfé-

vres "Boullenger".

D. LADISLAS, horloger-bijoutier

TUNIS. - 14, Avenue de France. - TUNIS

AU FLAMANT ROSE

M. BLANC, naturaliste

19, Rue Al-Djazira. — TUNIS

Préparation, Vente et Achat de

toutes sortes d'animaux.

Le gérant : E. LACROIX.

Marseille. — Imprimerie spéciale de la

Petite Tunisie, 1,3,5, Rue Chevalier-Rose

Journal composé sur machines Linotypes

de la Maison W. BEHRENS, r. Réaumur, Paris

TUNISIA-PALACE

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

TUNIS

HOTEL DE 1^{ER} ORDRE

OUVERT depuis le 15 NOVEMBRE

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain. - Jardin d'Hiver. - Lumière Electrique.

150 Chambres et Salons.

Seul Hôtel à Tunis avec ascenseur. - Tout le Confort Moderne. - Exploité par la Cie Internationale des Wagons-Lits

AGENCE DANA

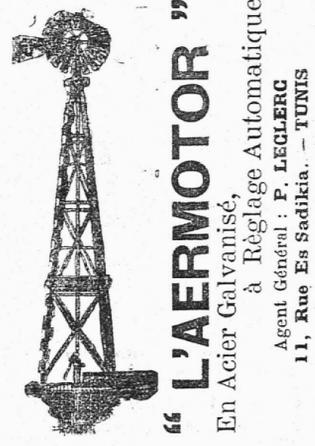
9, Rue Es-Sadikia, 9. — TUNIS

Camionnage
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
et vice-versa
par colis ordinaire 0,50
par petits colis 0,25

Expéditions par grande et petite vitesse
Embarquements-Débarquements
Opérations de Douane

Graines OUTILLAGE

Ancienne Maison LEPAGNEY
R. BRIFFAUD, 9, rue d'Italie



“L'ERMOTOR”
En Acier Galvanisé,
à Réglage Automatique
Agent Général : P. LEGLER
11, Rue Es-Sadikia. — TUNIS

Société Française DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamman-Lif)
A. Bellino et Cie
VENTE AU DÉTAIL
TUNIS — 14, rue de Grèce — TUNIS

Domaine de Potinville P. POTIN, propriétaire

**CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments**
VENTE AU DÉTAIL : Avenue de Carthage

Aux Armes de Saint-Etienne

23, Rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir — Articles de chasse — Bicyclettes des
premières fabriques françaises
APPAREILS DE PESAGE DE TOUS SYSTÈMES
Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances
DÉPOT DE POUDRES DE MINES ET DE CHASSE

COMPAGNIE FRANCO-TUNISIENNE DE NAVIGATION ALGÉRIE-TUNISIE

Siège social et Direction de l'Exploitation ;
MARSEILLE. — 7, Rue de la République. — MARSEILLE

Départs Réguliers Hebdomadaires
de MARSEILLE pour :

TUNIS, direct.	Lundi 1er Fév. à midi.	VILLE de NEMOURS	Cap. Tullu
Philippeville et Bône.	Samedi 30 Janv. à midi.	VILLE de SFAX	Cap. Corno

La descente des marchandises à quel est arrêtée la veille de chaque départ, à 5 h. du soir
Les Marchandises sont reçues au Môle C — GRANDE BÎGUE —
Pour fret, passage et tous renseignements, s'adresser au siège de la Société :
7, Rue de la République (1er Etage). — TÉLÉPHONE 21.87

CRÉDIT FONCIER ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Société anonyme. Capital : 30 millions
Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de
Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises. — Gardes de
Titres. — Paiement des Coupons. — Paiements Télégraphiques. —
Chèques et Lettres de crédits sur tous pays. — Location de Coffres
forts. — Change de monnaies étrangères. — Dépôts de fonds à échéance
fixe, 1 an, 3 0/0 — 2 à 3 ans, 3 1/2 0/0 — 4 ans, 4 0/0.

Dépôts à Vue : 2 0/0.

MAISON TH. PILTER

DE PARIS
Succursale 19, rue de Portugal. — Tunis J. BISMUTH, directeur

Matériel Agricole
Charrues. — Herse. — Appareils de battage. — Moissonneuses-lièuses. — Faucheuses. —
Râteaux à cheval. — Presses à fourrages. — Concasseurs. — Hache-paille. — Coupe-racines.
— Couteaux à foins. — Grillages galvanisés. — Ronces artificielles. — Fourches américaines.

Appareils de Laiterie
Écumeuses centrifuges. — Barattes. — Pots à lait.

Instruments Vinicoles
Pressoirs. — Foulloirs. — Banastres. — Pompes à bras,
à vapeur, centrifuges et à manège, à sangle et
à chapelets. — Réfrigérants Guillebaud.

**Matériel pour Entrepreneurs. — Appareils de pesage. —
Moulins à vent, tout acier "Samson". — Charrues "Oliver".**

Machines Agricoles

PELLET, AZERM & PARRENIN
16, Avenue de Carthage. — TUNIS

MASSEY HARRIS

Moissonneuses-Lieuses
Faucheuses
Cultivateurs canadiens
et Semoirs
Herse canadiennes
à ressort

Moulins BENTALL

Concasseurs, Broyeurs,
Hache-Paille

Charrues Brabant, "A. DELAHAYE". — Charrues Sanglier,
genre "RUD SACK". — Charrues américaines.

3, Place de la Résidence, 3
TUNIS

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construction
industrielle et rurale. — Arro-
sage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

Bioderies et Dessins

11, rue Chaker, 11

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de Luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul
dépot sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

QUINCAILLERIE.

Article de Ménage, Chauffage
et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence, 3
TUNIS

MAISON MODELE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE

POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
Coupeurs des Premières Maisons de Paris
Chemiserie - Bonneterie

DÉPOT DES USINES **TORRILHON et Cie** DÉPOT DES USINES
de CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gaz, arrosage.
C. oucheou pour toutes industries, vêtements indécomposables.
Le Touriste pour bicyclette (breveté s. g. d. g. increvable, remplaçant avantageusement le
pneumatique, S'adresser MAISON MODELE, 72, avenue Jules FERRY. — TUNIS

LE MONDE

Cie Française d'Assurances
sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes
et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. —
Rentes viagères immédiates, différées et de
sur vie. — Nus-proprétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles,
fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances
contre la foudre et les appareils à vapeur. —
Contre le recours des locataires. — Contre les
risques locatifs et les risques de voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE
sont acceptées par le CrÉDIT FONCIER DE
FRANCE. — S'adresser pour tous renseigne-
ments, à M. G. ATIA, agent général et inspec-
teur de la Compagnie à Tunis, Passage de
Paris, 5, (par l'Avenue de Paris).

Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN, à Bizerte ; CHEZ et
DAN OS à Sousse ; César BONAVITA à Sfax ; Léon HANOUN à
Souk-el-Arba ; F. SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS

Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND et Cie

TUNIS. — Avenue de Carthage. — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
Installation d'usine
Norias, Pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
Captage, Élévation et distribution d'eau
Appareils de sondage
Installations électriques : éclairage et transport de force
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour Usines et Exploitations Agricoles

Fonderie de fer et de bronze
Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

SUPPRESSION DES POMPES

et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de
l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité
qui sert à tirer l'eau à TOUTES PROFONDEURS et empêche tous les
accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fon-
ctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions,
se place sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal,
moyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : 150 fr. payables après satisfaction

Envoi franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et Cie,
à Reims (Nord).

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des
Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres
grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de Comunes

NOMBREUSES RÉFÉRENCES

Fonctionnant à 100 mètres de profondeur. — Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à
toutes les profondeurs. — Ville de Paris, Exposition 1900. — Membre du Jury, Hors concours.
— On demande des représentants.

MAISON PAONESSA, ARTIFICIER

22, Avenue de la Marine. — TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes Vénitienes, Verres de toutes couleurs,
Pains de stéarine, etc., etc.

Prix défiant toute concurrence

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 1500 millions de fr. entièrement versés
Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escomptes, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur
marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres,
souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
A vue, 2 0/0 — jusqu'à 18 mois 2 0/0 — de 18 mois à 2 ans 2 1/2 0/0 — au delà 3 0/0

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde
des valeurs, bijoux, titres de propriété, etc., etc.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande
sécurité contre le risque du vol et d'incendie.

Location de compartiments à partir de CINQ Francs par mois

Outillage Agricole et Industriel

BENEDITE ET DIDI
28, rue Es-Sadikia (près la gare Française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS

DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
et tout le nécessaire pour la campagne des labours

ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturelles
de la Tunisie

Demandez le Catalogue Automne 1902

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte
22, Rue de Russie, 22. — TUNIS

Immeubles de rentes. — Construc-
tion industrielle et rurale. — Arro-
sage. — Distribution d'eau, etc., etc.
Plans, Projets, affaires à forfait

GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE

ANGLAISE ET VIENNOISE
TUNIS. — 42, Rue d'Italie et Boulevard de Paris, 8. — TUNIS

MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de Luxe et de ménage, spécialité de pain viennois, pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc.
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café

Pâtisserie de Premier Ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix, petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals. Seul
dépot sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie SAINT-LOUIS de
Marseille.

ON PORTE A DOMICILE
Succursale à SOUSSE. (Angle des rues du Marché et Villedon). Succursale à SOUSSE

QUINCAILLERIE.

Article de Ménage, Chauffage
et d'Eclairage. Outillage d'Agriculture, fers, métaux

PELLET & AZERM

3, Place de la Résidence, 3
TUNIS

LA VILLE DE SFAX

11 bis, rue d'Allemagne. — TUNIS
Huile d'Olive pure extra supérieure
LEMBERTI NICOLI
de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
Marque A A et C.

Huile d'olive ex. se... fr. 1 40
d'... supérieure... 1 20

fine... 1 00
semi-fine... 1 00
ordinaire... 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin
Expédition de colis-postaux pour la France et l'Étranger

BANQUE DE TUNISIE

SOIÉTÉ ANONYME — CAPITAL : 8.000.000 de francs
Siège social à Tunis. — Succursales à Sousse, Sfax et Bizerte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
MM. E. PEREIRE, Président ; J. FAURE ; S. HALFON ; O. NOEL ;
P. SCHNEIDER ; H. WIENER

Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et à échéance fixe, Emission de
chèques et de lettres de crédit sur tous pays, Ordres de bourse, Dépôts de
titres, Encaissements de tous coupons, Avances sur titres et sur marchandises
Ouvertures de crédits hypothécaires, Location de coffres-forts et de comparti-
ments depuis cinq francs par mois.
Service immobilier. Garantie d'immeubles et de domaines ruraux, Vente
d'immeubles et de propriétés.

Eaux MINÉRALES NATURELLES FROIDES

D'AIN - GARCI
Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEUR
Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :
Chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme
des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris,
Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pasteur
que l'on désire.

Société Tunisienne d'approvisionnement

22, Rue d'Italie. — TUNIS
Prix Fixes marqués en Chiffres connus.

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout
le réseau du Bône-Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers,
Fonctionnaires et Employés d'Administrations.

Nota. — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées
du mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin
sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse
correspondants.

MACHINES AGRICOLES

R. VALLUT et Cie
FOURCHES AMÉRICAINES
Machines MAC CORMICK
Batteuses et Locomobiles RANSOMES
Moteurs à Pétrole HORNSBY
MACHINES AGRICOLES pour toutes saisons

SUCCESSALE DE TUNIS

26, Rue de Portugal, 26

Compagnie de Navigation Mixte

Cie TOUACHE. — Paquebots-poste Français. — Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie,
l'Italie, La Tripolitaine et le Maroc.

Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVEE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.

— DE PALERME, tous les jeudis à 7 h. du matin.

— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.

— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Medhia, Monastir, Sousse) tous les samedis à 9 h. 30, soir.

— A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis à 2 h. soir.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et
TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. soir.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis à midi.

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir,
Medhia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis,
à 7 h. du soir.

— DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME,
tous les samedis, à 8 h. du soir.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises
à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes,
Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgi-
que, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Aus-
tralie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Com-
pagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passa-
ge de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tu-
nis, 8, rue d'Alger.
L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ.

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOIÉTÉ ANONYME. CAPITAL 25.000 000 DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Étranger, l'Algérie
et la Tunisie.

Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays.
Ordres de Bourse. — Encaissement de tous coupons.
Dépôts à Vue et à échéance fixe.
Bons de caisse au porteur ou à ordre de 1 à 5 ans rapportant de 3 à 4 0/0.
Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
Location de Coffres-forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou
à l'année.